



## DISTRICT DE FOOTBALL DE LOT ET GARONNE

Association Loi 1901 Déclarée n° 1627 - Siret 32275934100025

### Assemblée Générale du mercredi 28 juin 2023

à Estillac – Salle des fêtes

Place de la Mairie 47310 Estillac

Appel des clubs à 19h30 / Début des travaux à 20h00.

- Ouverture par le Président
- Accueil M le Maire
- Propos du Président
- Rapport du Secrétaire Général
- Intervention du Trésorier – vote des tarifs 2023/2024
- Présentation et vote des textes
  - Modification Statut Arbitrage
  - Modification Coupes
  - Criterium vétérans à 8
  - Modification Composition Poules D3
- Election d'un membre du Comité de Direction
- Intervention des invités
- Remise des récompenses
- Clôture
- Vin d'honneur/Buffer

## POUVOIR

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale, vous avez deux possibilités de donner un pouvoir, dans les conditions prévues à l'article 11 des statuts du District de Lot et Garonne.

Je soussigné(e) .....

Président(e) du club de .....

absent(e) à l'AG du 28 juin 2023

POUVOIR à un représentant de mon club :

Donne pouvoir à M.....de mon club

N° de licence .....

De représenter mon club à l'Assemblée Générale du District de Football de Lot et Garonne du 28 juin 2023.

**Rappel** : Pouvoir à confier à votre représentant – Tout représentant de club doit présenter sa licence enregistrée pour la saison en cours.

POUVOIR à un représentant d'un autre club :

Donne pouvoir à M.....

Du club de .....

N° de licence  
.....

De représenter mon club à l'Assemblée Générale du District de Football de Lot et Garonne du 28 juin 2023.

**Rappel** : Un club peut représenter au maximum une autre association.

**Signature et cachet du club (Obligatoires)**

Toute absence ou non représentation de club est passible d'une amende prévue par le règlement financier du District.